

Revalorisation des salaires ! Le Président l'a dit, le fera-t-il ?

La **FÉDÉRATION CFTC SANTÉ SOCIAUX** rend un grand hommage aux personnels des établissements hospitaliers, Sociaux et médico-sociaux et plus particulièrement à ceux en première ligne et ceux ayant participé indirectement à la lutte contre cette épidémie comme les infirmières, aides-soignants et agents des services hospitaliers avec tous les autres qui ont travaillé dans le périmètre des services de réanimation, de soins intensifs ou des unités Covid + (médecins, kinésithérapeutes, orthophonistes, les techniciens de laboratoire, ouvriers, secrétaires, assistantes sociales, et tant d'autres). En fait toute la communauté des établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux et l'aide à la personne qui n'ont eu de cesse que d'être au service des malades.

Il n'est plus à douter aujourd'hui de leur utilité publique. Risquer sa vie au quotidien relève de **l'héroïsme surtout quand les matériels de protection ne sont pas à la hauteur des besoins ou du risque.**

Il serait mal venu, voire scandaleux que l'annonce présidentielle se termine par des primes alors que lui-même a reconnu que ce système de primes mis en place dans le secteur public n'était pas juste pour les retraites. Les personnels du monde de la « Santé » attendent du **pouvoir d'achat**.



1. La rénovation des grilles indiciaires et conventionnelles devrait faire, **selon la CFTC**, l'objet d'une révision en profondeur, afin d'obtenir du pouvoir d'achat adapté aux études et aux risques pris par ces professionnels et ce, à long terme pour assurer une meilleure retraite ; les rémunérations actuelles dans le public comme dans le privé ne sont pas à la hauteur des compétences exigées, de l'utilité sociale, ni des risques encourus que le monde semble enfin découvrir !

Sur le plan international (OCDE), la France est considérée *comme un pays ne prenant pas soin de la carrière de ses agents de la FPH.*

Par exemple : une infirmière Française Hospitalière perçoit une rémunération inférieure de 5 % au salaire moyen en France alors qu'une infirmière espagnole gagne 29 % de plus que le salaire moyen, 13 % de plus pour les infirmiers allemands (13 % de plus pour la zone OCDE₃₂).

De plus, tous les métiers de la Santé sont dans la même situation, en France les professionnels de Santé sont parmi les mieux formés avec de plus en plus de responsabilités en lien avec leurs nouvelles capacités et la pénurie médicale.

Comparaison n'est pas Raison mais quand même, la France est tout de même classée en 28^e position sur un panel de 32 Pays.

Il est cependant à remarquer que chaque pays européen à son propre système, ainsi, certains pays prennent directement sur le salaire les charges sociales (maladies, retraites, mutuelles...), alors que dans d'autres pays ce n'est pas le cas. Donc même si les comparaisons sont complexes, il est temps que la

France honore tous ses professionnels de la Santé par des émoluments à la hauteur des engagements et responsabilités qu'elle leur confie et non selon les dépenses que l'état veut bien y consacrer.

La **CFTC** attend les preuves de cette reconnaissance nationale.

2. La **CFTC** demande la révision complète des salaires (Privés et Publics) et donc de la PPCR. Actuellement par exemple, une personne qui débute à 1 610 € nets, après plus de 30 ans de bons et loyaux services, termine sa carrière à 2 700 €. Autre exemple : un orthophoniste, un Masseur kinésithérapeute, après 5 années d'études commence sa carrière avec un salaire inférieur à celui cité ci-dessus !!!

La **CFTC** propose, pour le public, de relever le 1^{er} indice de toutes les échelles de 25 points au minimum (soit environ 117€ Brut/Mois). De plus, nous suggérons de réévaluer l'évolution indiciaire afin de permettre à une personne exerçant son métier dans le même grade, que son indice final soit au moins deux fois supérieur à l'indice initial, sachant qu'une carrière linéaire dure plus de 40 ans

Nos propositions ne doivent pas s'arrêter aux établissements du secteur public mais être reprises pour l'encaissable des structures et emplois à forte « valeur sociale ajoutée » tel qu'établissements hospitaliers publics et privés, structures sociales, médico-sociales et les intervenants du maintien à domicile, ...

Toutes ces propositions s'accompagnent obligatoirement d'une revalorisation annuelle pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ces salariés et agents.

Ces propositions permettraient de replacer la France au 10^e rang des 26 pays de la Zone EURO !!!

LA CFTC TOUJOURS FORCE DE PROPOSITION !

VOS CONTACTS CFTC :

Patrick MERCIER, Président Tél. : 06.19.99.35.33
Frédéric FISCHBACH, Secrétaire Général Tél. : 06.62.06.63.45
Christian CUMIN, Secrétaire Général Adjoint Tél. : 06.89.71.65.83

✉ : pmercier@cftc-santesociaux.fr
✉ : ffischbach@cftc-santesociaux.fr
✉ : ccumin@cftc-santesociaux.fr

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques. L'OCDE est une organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure.

Liste des pays du panel OCDE₃₂ : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse.